**Inscription sur le registre nominatif des personnes vulnérables**

**mis en place par le Centre Communal d’Action Sociale**

Conformément au décret n° 2004-926 du 1er septembre 2004, vous pouvez vous signaler ou signaler une personne de votre entourage au CCAS (en mairie de Ploemel) susceptible d’être vulnérable en raison de l’âge, d’un handicap, d’une situation particulière (sans hébergement…).

Le but est d’aider les personnes fragiles en cas de besoin lors d’une période de canicule, de grand froid, d’inondations… Une vigilance particulière est opérée lors du risque et après, ainsi que selon les besoins de la personne. Un suivi régulier est effectué par le CCAS : contact téléphonique, visite à domicile, activation des réseaux de proximité - service de soins infirmiers ou d’aide à domicile, portage de repas à domicile…

Si vous êtes intéressé(e), merci de remplir le bulletin d’inscription au registre nominatif et de le remettre en maire : 1 allée Martin Kercret 56400 Ploemel :

✀-------------------------------------------------------------------------------

**Nom** : **Prénom** :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Personne à prévenir en cas d’urgence :

Nom : Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Lien avec la personne signalée :

Raison de l’inscription :

Date et lieu : Signature :